

Informations

Recommandation à l'attention des 3.000.000 de familles de jardiniers associés regroupés au sein de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux.

Sur base des résultats d'une enquête menée parmi les fédérations affiliées à l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux début 2001, ainsi que des discussions au cours du séminaire de l'Office International tenu à Munich du 23 au 26 août 2001 et partant de la notion communément admise d'un développement durable qui soit "un développement qui permette de répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins", les participants au séminaire ont constaté:

- que le développement durable exige une pensée globale et des actions transversales,
- que le développement durable exige des mesures globales pour la protection de la nature et de l'environnement;
- que l'équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement est nécessaire,
- que le développement durable implique une responsabilité individuelle et requiert des actions individuelles,
- que la notion de développement durable et ses implications pratiques ne sont pas encore suffisamment connues par la population et ne sont pas encore prises suffisamment en compte dans le fonctionnement des ONG,

voilà pourquoi l'Office International invite l'ensemble des fédérations affiliées avec leurs associations regroupant plus de 3.000.000 de familles de jardiniers associés:

- à élaborer des projets spécifiques concernant l'Action 21, correspondant aux vœux des membres et d'autres personnes intéressées et à les faire inclure dans les projets communaux de l'Action 21;
- à sensibiliser davantage le public, et notamment les enfants et les jeunes, aux problèmes liés au développement durable;
- à accroître leurs activités et efforts dans ce domaine, notamment par l'organisation de rencontres thématiques et de séminaires pratiques au niveau local;
- à souligner les effets positifs du jardinage et de la consommation de produits cultivés écologiquement soi-même sur la santé;
- à faire référence explicitement dans leurs documents de présentation et déclarations politiques à la nécessité d'un développement durable;
- à intensifier leurs efforts en matière d'économie d'énergie, de gestion de déchets et d'utilisation de produits durables provenant de la production régionale;
- à inciter les instances gouvernementales à ratifier et à mettre en œuvre les conventions internationales en faveur du développement durable.

L'Office International prie en sus les Gouvernements nationaux:

- de voter une loi nationale concernant les jardins familiaux qui répond aux critères de l'Action 21 et prend en considération les exigences écologiques et sociales.